



CSA SPIP Formation spécialisée du 18 décembre 2025

Compte-rendu

Le CSA FS de repli s'est tenu le 18.12.25.

Le **SNEPAP-FSU** et la CGT IP sont renouvelés à l'unanimité des présents dans leur **rôle de secrétaires de l'instance**, faisant notamment le lien entre l'administration et les OS siégeant en CSA FS.

Suite aux demandes des organisations syndicales, la DAP avait accepté de penser une **méthodologie sur le suivi des avis et engagements de l'administration**. A cette fin, elle a présenté un tableau, qui sera partagé avec les OS, relatant les engagements pris, son statut (en cours, achevé, etc) et l'échéance fixée.

Elle s'engage également à produire les PV de l'instance plus rapidement.

Le **SNEPAP-FSU** s'est déclaré très favorable à l'instauration de tableau qui clarifie les choses et qui permet d'effectuer un suivi des sujets examinés en CSA.

Nous avons rappelé que l'administration a indiqué présenter au premier trimestre 2026 des éléments sur **l'immobilier des SPIP**, tant sur le volet travaux, délocalisation que sur leur sécurisation (sur la base de la circulaire de 2013). Cela entraîne la nécessité de solliciter des remontées d'éléments auprès des DI, pour déterminer, par exemple, combien de services n'auraient pas encore de séparation des parties administrative et accueil du public.

L'administration a présenté également des données sur **la protection fonctionnelle**, mettant en exergue une hausse des demandes de la part des agents, principalement suite à des atteintes à l'intégrité physique.

Les OS ont relevé unanimement que le dispositif reste encore trop méconnu des agents, notamment en SPIP. Par ailleurs, a été souligné le fait que la protection fonctionnelle était insuffisamment déployée dans les cas de violences internes.

De plus, elles ont fait le constat d'un manque d'accompagnement par les DISP, et un manque de formation des services RH, sur ce sujet.

La présentation de la DAP portant sur l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire, il lui a été demandé d'affiner ces données pour pouvoir en extraire un focus SPIP.



COMMUNIQUÉ NATIONAL



Les organisations syndicales avaient demandé à avoir une présentation de l'**expérimentation de la semaine en 4 jours.**

L'administration a rappelé le contexte : l'expérimentation a été lancée par Premier ministre en 2024 et le dispositif est piloté par le Secrétariat général (note SG du 14 mai 2025 pour le ministère de la justice). Le constat d'un affaiblissement du portage politique est fait, la DGAFP ayant levé le caractère obligatoire de l'expérimentation dans chaque ministère.

Au sein de la DAP, une note a été prise le 3 juin 2025 et 4 sites sont expérimentateurs : le SNRP, la DI Rennes (depuis novembre 2025), le SPIP du Rhône (à partir de janvier 2026), et l'ENAP.

La DAP a rappelé que l'expérimentation était basée sur le volontariat, que le TT était toujours possible, que les règles sur le temps de travail restaient à respecter, et que demande avait été faite aux managers d'être vigilants sur la santé et la qualité du service.

Un groupe de suivi à la DAP se réunira tous les 3 mois sur le sujet, la première réunion étant fixée en janvier 2026.

Les OS ont relevé un frein dans le cadre de l'expérimentation au sein de la DAP, à travers le **passage imposé à des horaires fixes**, alors que les professionnels en SPIP exercent en horaires variables.

Il a été convenu de faire des points d'étape réguliers sur l'expérimentation et que l'administration questionne les difficultés soulevées par le DIOS concernant les horaires fixes.

Le **SNEPAP-FSU** restera vigilant sur l'ensemble des questions soulevées en FS et le suivi des engagements de l'Administration sur les différents sujets.

Pour le **SNEPAP-FSU**, les questions de santé et de sécurité au travail sont au cœur des conditions de travail des agents et doivent être considérés comme une priorité par l'administration.